

Pays de Wissembourg

Journal d'information de la Communauté de Communes



Joyeux Noël et Bonne année 2018

SOMMAIRE

Tourisme	3
Aménagement du territoire	6
Infos	9
Environnement – Développement durable	11
Enfance et jeunesse	16
Action sociale	21
Cadre de vie	22

Édito



2017 a été une année intense de concrétisation des grands projets que j'évoquais il y a tout juste un an dans les lignes de cet éditorial. En effet nous avons respecté le calendrier ambitieux qui était prévu. Un travail conséquent a été fourni par tous les partenaires et le projet touristique lié au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex BA 901 est maintenant sur les rails. Les procédures administratives sont en bonne voie et la concrétisation se précise. 2018 devrait voir les travaux se réaliser et le projet aboutir. Ce parc touristique est d'une importance majeure pour notre territoire, une véritable redynamisation de notre économie locale au travers de la création d'emplois et de retombées économiques directes et indirectes. Une démarche forte de partenariat avec le Département du Bas-Rhin, la Région Grand-Est, le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord lui donne une dynamique forte. Ainsi le projet se coconstruit avec tous les acteurs potentiels : privés, institutionnels, professionnels du tourisme et associatifs. En parallèle de ce projet concret pour l'économie, l'organisation touristique de notre région va être profondément modifiée : nous travaillons avec les offices de tourisme de Niederbronn, Sauer Pechelbronn, Outre Forêt et Wissembourg à leur regroupement. Le nouvel office de tourisme intercommunautaire devrait voir le jour le 1^{er} janvier 2019. Il sera une force nouvelle pour notre territoire et un outil fort de promotion de toutes ces richesses touristiques dont nous disposons. Nous devons être un territoire de destination.

La « technologie » n'a pas été oubliée, le déploiement internet - très haut débit au profit de tous, entrepreneurs et particuliers est en cours ; les travaux de raccordement se réalisent sur le territoire et dès décembre la commercialisation a été effective pour les premiers villages. 2018 verra le déploiement sur la majorité des communes, le plan général étant terminé début 2019. La Communauté de Communes du Pays

de Wissembourg a consenti un effort financier très important puisque l'investissement correspondant représente quelque 1.3 millions d'euros, sans participation des différentes communes. Cet équipement majeur pour les entreprises qui le demandaient depuis longtemps sera également un atout important pour le développement économique.

Dans le domaine de l'épanouissement de la personne, il faut dire aussi que le travail effectué en 2017, comme d'habitude, est énorme. Les élus et personnels en charge de cette mission ainsi que nos partenaires CAF et FDMJC ont assuré leur travail de manière remarquable ; l'année a été très riche et les activités : petite enfance, périscolaires, animation jeunesse, ludothèque, aide aux séniors ont connu un franc succès. Tout le monde s'habitue à la haute qualité de ces services importants aussi il convient de remercier tout particulièrement ceux qui œuvrent pour le bien de tous, jeunes et anciens.

Sur d'autres sujets importants les réflexions ont également abouti. Je veux parler par exemple de la tarification des ordures ménagères où l'harmonisation des tarifs entre les trois comcom a été menée à bien. Un tarif unique sera en vigueur au 1^{er} janvier 2018, conformément à l'engagement pris par les trois Présidents il y a tout juste un an. Enfin dans le domaine de la mutualisation, les efforts de tous donnent des résultats concrets et les pistes d'économies sont chaque jour plus nombreuses. Dans un contexte budgétaire contraint nous devons encore progresser.

Je vous souhaite une lecture agréable de cette gazette de fin d'année, j'espère que vous y trouverez un reflet suffisamment clair de nos activités pour comprendre l'importance de la mission de la Communauté de Communes au profit de ce territoire. Enfin, au nom de tout le personnel, des Vice-Présidents et conseillers communautaires, je vous présente nos vœux les plus sincères et chaleureux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année.

Serge STRAPPAZON
Président

Nouvelles du Pays de Wissembourg
Journal de la Communauté de Communes
ISSN : 2426-3540

Directeur de la publication : Serge STRAPPAZON
Rédaction : Communauté de Communes
du Pays de Wissembourg

Crédits photos : Jean-Claude SCHMITT / FDMJC / PNRVN / Communauté
de Communes du Pays de Wissembourg

Mise en page et impression : Imprimerie VALBLOR
Dépôt légal à la parution : décembre 2017

LE PROJET TOURISTIQUE AMBITIEUX SE CONCRÉTISE

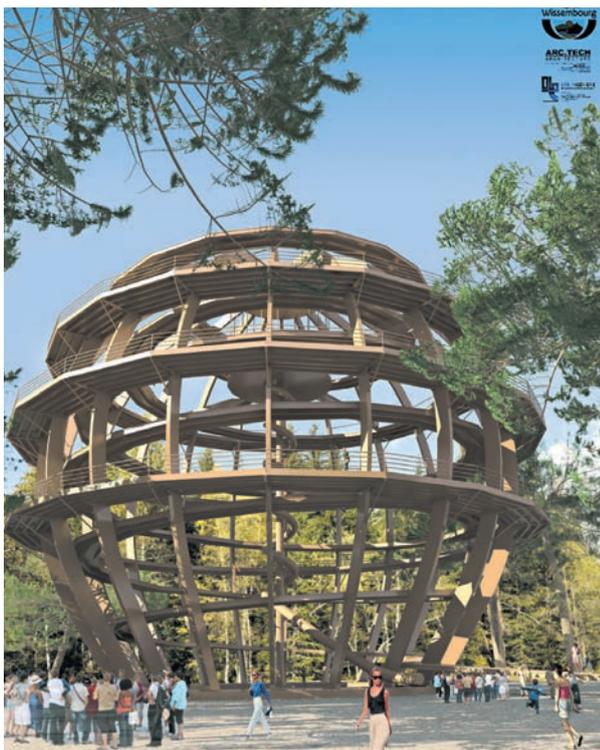
Le projet touristique de la Communauté de Communes **AVANCE**... il est sur les rails. Dans notre dernier journal nous vous avons annoncé la signature du CRSD (Contrat de Redynamisation du Site de Défense) et présenté le projet dans ses généralités. Cette année nous avons démarré le **CONCRET** à travers la conception détaillée du parc touristique, la mise en œuvre des démarches administratives diverses et des autorisations d'urbanisme. 2018 devrait être l'année du démarrage des travaux.

Le projet touristique se décline en 2 phases :

Phase 1 : La construction et l'aménagement d'un PARC TOURISTIQUE INNOVANT :

Le parc touristique innovant comprend une sphère ludique et sportive en bois de 40 mètres de diamètre placée au sommet du Pfaffenschlick. Une telle réalisation est pour le moment **INÉDITE** en France. Une sphère identique est actuellement en construction en Allemagne.

Plus de 40 stations de sport animées, accessibles pour un public intergénérationnel, seront installées le long du parcours. Le point culminant de cette sphère vous offrira une vue à 360° portant, par beau temps, jusqu'à Strasbourg. L'équipement sera complété par un chemin des cimes sur plateforme entre les arbres. Est également à l'étude un parcours pédestre pour y accéder et découvrir le fossé antichar qui se trouve à proximité. Ce sentier sera balisé par le Club Vosgien.



Par ailleurs il est prévu pour les personnes ne souhaitant pas accéder à la sphère à pied, des navettes de cars dont la station de départ se situera près de l'ancien stade de la BA 901.

Cette réalisation devrait être opérationnelle au printemps 2019. Pour les curieux, il y aura possibilité de suivre l'avancement des travaux sur notre site internet. Une page facebook sera spécialement dédiée au projet.

Ce projet important sera financé par des investisseurs privés et réalisé sur terrain communal.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg assure quant à elle la viabilisation des terrains concernés, l'alimentation en eau, en électricité, l'aménagement des accès et des places de parkings, etc. Ces travaux, financés par la collectivité, sont subventionnés par l'État et le Département.

Pour compléter l'offre il est envisagé de transformer la piscine de Drachenbronn en **CENTRE NAUTIQUE**. Pour l'instant nous sommes au stade de l'étude technique et financière du projet.

Pour les amateurs en recherche de sensations fortes nous avons également à l'étude un projet d'aménagement d'une tyrolienne de grande distance qui relierait les environs de la sphère au parking de la base (1,2 km). Cette réalisation serait indépendante de la sphère.

L'accès au parc sera payant et la sphère pourra accueillir jusqu'à 900 personnes simultanément. 250 000 visiteurs annuels sont attendus par les investisseurs.

En matière d'avancement des procédures :

Une grande partie de ce projet est déployée sur des terrains communaux dont nous avons la maîtrise foncière. La cession du stade et de l'ancien chenil où seront aménagés le parking et un parc de mobil-homes est en bonne voie avec les services de l'État-Défense.

L'enquête publique portant sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme intercommunal est terminée. La procédure a été validée lors du conseil communautaire de décembre.

Tourisme

La signature du permis de construire interviendra dans la foulée pour un lancement du chantier au printemps 2018, sous réserve de la signature de tous les contrats.

EN 2019 VOUS POURREZ DONC VOUS LAISSER SURPRENDRE, AU CŒUR DE L'ALSACE DU NORD, PAR CE PROJET INEDIT ET INNOVANT...

Phase 2 :

La seconde phase du projet consistera au développement de l'offre d'hébergement qui manque fortement sur le territoire et à la réalisation d'équipements complémentaires.

Ce projet est en attente de négociation avec les services de l'État pour la cession des bâtiments « Base Vie » qui vont se libérer en 2019. Il est en effet hors de question que subsiste sur le territoire une friche

militaire abandonnée après le départ des derniers aviateurs.

L'idée est de transformer le site avec la création d'une offre hôtelière, voire commerciale et artisanale. La réalisation d'un village vacances « bien-être » compléterait le dispositif et offrirait des capacités d'hébergement touristiques conséquentes.

Le caractère intergénérationnel est là aussi privilégié. Nous étudions avec le Département la possibilité de réaliser de l'hébergement de vacances « séniors ». Contact a été pris à la FDMJC (Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace) à qui nous avons présenté le projet pour dédier une zone au profit des jeunes. Enfin, l'essentiel du village vacances sera destiné aux familles.

Des réunions publiques de présentation du projet seront organisées en 2018.



PARCOURS EXTÉRIEUR FORT DE SCHOENENBOURG

Un parcours permettant de découvrir les ouvrages extérieurs du Fort de Schoenenbourg a été créé sur les communes d'Ingolsheim et de Hunspach. Elaboré en partenariat avec l'Association des Amis de la Ligne Maginot d'Alsace et le Club Vosgien de Sultz-Merkwiller, ce parcours pédestre de 4 km met en valeur, entre autres, les blocs de combat (appelés également coupoles) visibles depuis la D76 entre Hunspach et Bremmelbach, les terrils d'extraction ayant permis le percement des galeries du Fort de Schoenenbourg ainsi que l'abri du Grasersloch.



Parking d'accès aux coupoles.



Panneaux mis en place.

Un parking d'une dizaine de places a été aménagé le long de la D76 afin de découvrir les coupoles. Ces dernières ont été sécurisées par des grillages et sont accessibles librement à pied. Plusieurs panneaux pédagogiques permettent de comprendre la fonction de ces différents ouvrages liés au Fort de Schoenenbourg et une table d'orientation permet d'apprécier le panorama s'offrant aux marcheurs qui se promèneront autour des coupoles.

POINTS DE VUE TOURISTIQUE À CLEEBOURG ET À ROTT

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a conçu deux points de vue touristiques courant 2017.

Le premier est situé sur les hauteurs de Rott. Aménagé sur l'itinéraire pédestre du sentier arboricole, ce point de vue est équipé d'une table-banc, de poubelles et d'une table d'orientation permettant d'apprécier le panorama sur les vignes et l'ensemble de la plaine rhénane.



Le point de vue sur les hauteurs de Rott

Le second point de vue est situé sur les hauteurs de Cleebourg au lieu-dit Reifenberg. Aménagé sur l'itinéraire pédestre du sentier viticole, ce point de vue est également équipé d'une table-banc et de poubelles.

Une terrasse en concassé complète chaque point de vue ; celle-ci permettra ponctuellement d'accueillir un chapiteau lors de manifestations.



Le point de vue de Cleebourg.

INSTAURATION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Afin de financer les actions menées en faveur du développement et de la promotion de l'activité touristique et notamment le fonctionnement de l'Office de Tourisme du Pays de Wissembourg, il a été décidé, par délibération du conseil communautaire en date du 4 juillet 2016, d'instaurer la taxe de séjour intercommunale à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant de la taxe due par chaque touriste est égal au tarif qui lui est applicable en fonction de la catégorie de l'hébergement dans lequel il réside, multiplié par le nombre de nuitées correspondant à la durée de son séjour. Elle est perçue toute l'année et est économiquement neutre pour les hébergeurs qui en ajoutent le montant à leur facture et la reverse périodiquement à la Communauté de Communes.

Pour plus de détails concernant les catégories d'hébergement et les tarifs respectifs, voir notre site : www.cc-pays-wissembourg.fr (onglet : TOURISME ET PATRIMOINE / Taxe de séjour)

Contact :

→ Carine FRITZ au **03 88 05 35 50**
c.fritz@cc-pays-wissembourg.fr

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Une démarche commune des Communautés de Communes du Pays de Wissembourg, du Pays de Niederbronn-les-Bains, de Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt, visant à définir une stratégie touristique pour le territoire en vue d'une meilleure attractivité, est engagée.

Elle doit permettre de définir un projet touristique partagé et, à terme, la création d'un office de tourisme intercommunautaire. Un chargé de mission tourisme sera recruté à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an pour la mise en œuvre de ce projet. Ce poste sera financé par les 4 Communautés de Communes respectives. À suivre...

GUIDE DU ROUTARD



Aménagement du territoire

ZOOM SUR LES TRAVAUX

Accueil des camping-caristes

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a aménagé une aire de service pour camping-cars à Wissembourg, dans la rue de la scierie. Cette aire de service est équipée d'une borne double permettant la recharge en eau et en électricité et la vidange des eaux usées. Elle pourra en outre accueillir le stationnement d'une dizaine de camping-cars. La maîtrise d'œuvre a été assurée par les services techniques de la ville de Wissembourg.

Pour répondre au besoin de stationnement de ces véhicules, plusieurs communes ont accepté de leur réserver un ou plusieurs emplacements (Cleebourg-Bremmelbach, Climbach, Hunspach, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach et Wissembourg).

Des panneaux touristiques compléteront ces aires. Le coût prévisionnel total de la dépense s'élève à 85 000 € HT (travaux et panneaux) et est subventionné à hauteur de 40 % par l'État et 20 % par le Conseil Départemental du Bas-Rhin.



Mise en place de la borne par les agents techniques le 7 novembre dernier.

Pont Saint-Rémy

En collaboration avec la Verbandsgemeinde Bad-Bergzabern, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a décidé de réaliser des travaux de mise en conformité du pont Saint-Rémy, situé à cheval sur la frontière franco-allemande et franchissant la Lauter. Les travaux ont pris fin cet été et le coût s'est élevé à environ 205 000 € HT dont 50 % est

pris en charge par la Teilnehmergeinschaft der vereinfachten Flurbereinigung NGP Bienwald West. Une subvention de 33 000 € a également été accordée à la Communauté de Communes par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et 9 000 € par la Région Grand Est.



Le pont Saint-Rémy avant les travaux.



Et après les travaux.

Aménagement du territoire

Rénovation de l'éclairage public dans les zones d'activités Sud et Sud Extension



Source de près d'un quart des consommations énergétiques du patrimoine de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, l'éclairage public dans les zones d'activités Sud et Sud Extension coûte chaque année environ 8000 € TTC à la collectivité, en comptant l'entretien. La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a donc décidé d'engager le remplacement des lanternes Sodium par des lanternes LED haute efficacité, couplées à des horloges astronomiques. L'objectif : se prémunir de l'augmentation actuelle de ses charges de fonctionnement tout en réduisant son impact environnemental.

Adrien TUFFEREAU, conseiller en énergie partagé, a réalisé l'évaluation du parc d'éclairage public concerné, soit 109 luminaires au total et a piloté la sélection des nouvelles lanternes. Elles permettront de diviser par 4 la consommation actuelle et d'éviter la pollution lumineuse inutile. Les travaux ont été confiés à l'entreprise FRITZ ELECTRICITE SA. Le projet a pu voir le jour grâce à un partenariat avec l'ADÉAN dans le cadre de sa convention « Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), qui permet à la Communauté de Communes d'être aidée à hauteur de 250 € par point lumineux.

Au final, les économies générées permettront de rentabiliser l'investissement en moins de trois ans.



Vente de terrain

La SCI NEXIGEM, représentée par monsieur Thierry HIEBEL, a acquis un terrain de 14.50 ares en ZAE SUD EXTENSION pour y implanter l'entreprise NEGIMEX, basée actuellement à Riedseltz.

NEGIMEX est une société spécialisée dans la distribution de matériel d'équipement de forages et de puits. Elle distribue son matériel sur l'ensemble du territoire national mais aussi à l'international. L'expansion régulière de ses activités a nécessité un besoin d'espace. Nous lui souhaitons de continuer sur cette lancée !

En règle !

Cette année, la mutualisation a en grande partie été centrée sur la sécurisation et le respect de la réglementation en matière de contrôles dans les établissements recevant du public.

Que ce soit les aires de jeux, terrains multisports, buts ou encore les équipements présents dans les gymnases, un marché a été signé sur plusieurs années pour assurer la sécurité des équipements sportifs et de loisirs sur le territoire.

Dans les bâtiments recevant du public, le contrôle des légionelles, extincteurs, installations électriques ou thermiques, cuisines professionnelles ou encore ascenseurs, etc, est effectué dans le respect de la législation. La surveillance de la qualité de l'air intérieure dans les écoles, obligatoire avant le 1^{er} janvier 2018 a également fait partie des actions mutualisées en 2017.



LES ÉVOLUTIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Modifications du PLUi

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a prescrit 4 modifications du PLUi par arrêté du Président le 19 mai 2016 : la modification n°1 sur le secteur de Seebach, la modification n°2 sur le secteur de Wissembourg, la modification n°3 sur les secteurs de Riedseltz, Rott et Schleithal et la modification n°4 sur le secteur de Hunspach.

Ces modifications ont pour objet d'ajuster certains zonages et certains règlements suite à l'approbation du PLUi qui est intervenu le 7 octobre 2013. Une nouvelle zone est également ouverte à l'urbanisation à Hunspach.

Approuvées par délibération du Conseil Communautaire le 19 juin 2017, ces modifications du PLUi sont désormais applicables. Le PLUi est consultable en mairie, au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante :

www.cc-pays-wissembourg.fr/Fr/Urbanisme/PLUI-dans-communes.html

Modification simplifiée du PLUi

La modification simplifiée n°3 du PLUi a été engagée par arrêté du Président le 6 octobre 2017. Cette modification simplifiée a pour objectif de corriger une erreur matérielle sur le plan de zonage de Wissembourg. Une consultation avec le public s'est tenue du 23 octobre au 24 novembre 2017.

Déclarations de projet emportant mise en compatibilité du PLUi

Deux procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi ont été engagées en 2017.

La première déclaration de projet a été engagée le 31 mars et concerne le projet de reconversion de la Base Aérienne 901 touchant les communes de Cleebourg et de Drachenbronn. Dans le cadre du

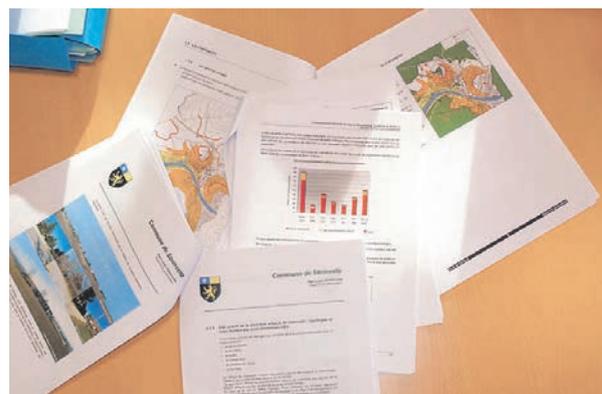
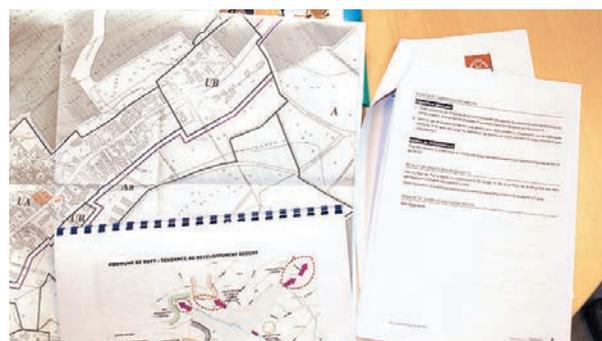
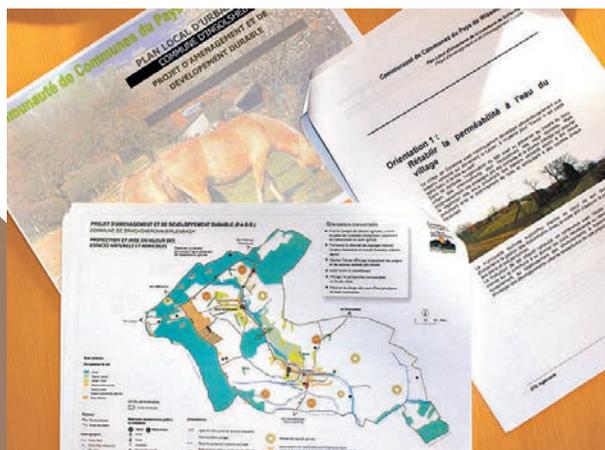
Contrat de Redynamisation du Site de Défense lié à la fermeture de la base de Drachenbronn et dans le prolongement de sa stratégie touristique engagée depuis 2014, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg aménage, en partenariat avec des investisseurs privés, un parc touristique innovant et des équipements d'accueil.

Les objectifs de ce projet sont :

- de développer un projet touristique structurant pour renforcer l'attractivité du territoire suite à la fermeture de la base de Drachenbronn,
- de mettre en place les équipements et installations complémentaires à cet équipement : bâtiment d'accueil, parking,
- de développer des capacités d'accueil touristique par l'aménagement d'un camping puis d'un village de vacances, tout en valorisant les emprises militaires existantes,
- d'assurer un aménagement respectueux de l'environnement grâce à une construction écologique.

L'enquête publique sur ce projet s'est déroulée du 20 septembre au 20 octobre 2017.

La seconde déclaration de projet a été engagée le 27 avril 2017 et a pour objectif de permettre l'implantation sur le ban communal de Wissembourg, au lieu-dit Muntade, d'une unité de méthanisation pour valoriser des matières organiques venant d'industries agroalimentaires et d'exploitations agricoles (à plus de 50%). Le site d'implantation projeté se situe au sud-est de Wissembourg, à l'Est de la RD 263. L'enquête publique sur ce projet se tiendra courant 2018.



DES STATUTS MODIFIÉS

D'une part, au chapitre des compétences obligatoires, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a décidé d'intégrer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) dans les conditions prévues à l'article L 211-7 du code de l'environnement.

D'autre part, dans le cadre du déploiement du très haut débit sur le territoire, il a été inscrit dans les statuts de la collectivité, au chapitre des compétences facultatives : le développement des technologies de l'information et de la communication. Pour ce point il est à noter que la Région Grand Est, en qualité de maître d'ouvrage, assure le préfinancement des travaux de mise en œuvre du très haut débit sur le territoire. La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg participe au financement à hauteur de 1 267 900€ TTC étalé sur 3 ans. Par ailleurs elle rembourse les communes de Climbach et de Hunsbach qui avaient réalisé ces travaux précédemment.

Cette compétence renferme aussi l'adhésion au Groupement Européen de Coopération Transfrontalière Eurodistrict PAMINA.

BORNE D'ACCUEIL NUMÉRIQUE

Dans le cadre de la simplification des démarches administratives des usagers, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a mis en place un espace public numérique situé au rez-de-chaussée du siège de la collectivité.

L'objectif est de permettre aux administrés de faire les démarches administratives en ligne, accompagnés par un agent de la collectivité.

L'équipement en matériel a été subventionné par les services de l'État à hauteur de 80 %.

Ce dispositif est accessible aux horaires d'ouverture des services avec ou sans rendez-vous sauf les jeudis.

Contact :

→ Fanny BUCHERT au **03 88 05 35 78**.

LES ASSOCIATIONS, UNE RICHESSE POUR NOTRE TERRITOIRE – avec le soutien du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a initié, fin 2015, la démarche participative des Assises de l'Engagement. Durant plus d'un an, près de 150 associations se sont impliquées aux côtés du Département afin de redéfinir les modes de partenariat et d'accompagnement, d'encourager et soutenir l'engagement, et d'aboutir à des solutions concrètes et très opérationnelles.

QUELLES PRESTATIONS POUR LES ASSOCIATIONS ?

Le Conseil Départemental :

→ accompagne les associations dans...

- le montage de projet
- la recherche de financement
- la recherche de bénévoles
- la recherche de partenariat
- la communication : plateforme web dédiée **www.associations67.alsace**
- la recherche de formation spécifique (questions juridiques, techniques, règlementaires, etc.)

→ Anime... un réseau d'appui à la vie associative

→ S'appuie sur les associations pour construire les politiques départementales... au sein du Conseil Départemental de l'Engagement et de la Vie Associative (CODEVA), instance consultative ad hoc au Conseil Départemental, représentant la diversité des associations bas-rhinoises

COMMENT ?

Prendre contact avec le conseiller vie associative de votre territoire :

→ Marie-Dominique FEMIA
marie-dominique.femia@bas-rhin.fr

COMBIEN ?

Le service proposé est gratuit.



FÊTE DE L'ARTISANAT DU 29 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE

Organisée par la Chambre de Métiers d'Alsace, cette manifestation a permis, au travers de démonstrations, animations et portes ouvertes, de découvrir les métiers de l'artisanat sur notre territoire.

L'artisanat contribue au dynamisme et à la vitalité de nos territoires. Il offre des emplois sur des métiers qualifiés vers lesquels peuvent s'orienter les jeunes. La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a participé à sa manière en versant une aide financière de 6000€ à la Chambre de Métiers pour l'organisation de ces journées festives. Comme l'a rappelé Serge STRAPPAZON, Président : « Nous sommes convaincus qu'il nous appartient, au titre de nos compétences, d'accompagner cette dynamique, créatrice d'emplois, qui peut également permettre à des jeunes en quête d'orientation de trouver leur voie dans un secteur économique qui a encore de beaux potentiels d'évolution devant lui. »

ASSOCIATION GO-ELAN - Créer son entreprise avec l'aide de GO-ELAN

L'association GO ELAN est née de la volonté d'entrepreneurs et de chefs d'entreprise du Nord Alsace qui faisaient le même constat : les personnes qui veulent lancer une entreprise ont souvent besoin d'aide et de conseils, surtout les trois premières années. Comme il n'y a pas de structure pour accompagner localement les porteurs de projets, ils ont décidé, en novembre 2016 de créer l'association GO-ELAN, pour « Entreprendre Librement en Alsace du Nord ».

GO-ELAN se veut complémentaire de l'association des artisans et commerçants (Art&Co) et de l'association des chefs d'entreprise de la région de Wissembourg (ACEW). « Le développement de l'économie du secteur est un intérêt commun, explique Olivier RIVIÈRE, président de GO-ELAN, faire bénéficier de l'expérience, du réseau de professionnels permet de bâtir un projet plus pérenne ». Grâce aux partenariats qui ont été établis avec des institutions comme la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'ADIRA (Agence de développement d'Alsace) ou Pôle Emploi, l'association facilite les démarches, parfois complexes, du porteur de projet. Bénévolement, les membres de l'association aident les personnes à chaque étape : création, financement, recherche de locaux. Différentes professions sont représentées : chefs d'entreprises, professions libérales, assureurs, banquiers, commerçants, notaires, comptables, artisans, huissiers... ce qui permet d'appréhender l'ensemble des problématiques que peut rencontrer un créateur d'entreprise.

Ces membres sont aussi des ambassadeurs de l'Outre-Forêt pour promouvoir l'attractivité économique de la région. GO-ELAN se veut aussi être un club de réflexion et de proposition pour l'essor du secteur. En contact avec les instances économique et politique, pour développer les projets de la région. Comme l'indique Olivier RIVIÈRE « parce qu'il n'y pas de fatalité face au déclin de l'activité d'une région : des solutions viables existent si la collectivité met en place une politique volontariste et globale qui tient compte des besoins et des compétences des entreprises. »

Les membres de l'association organisent un Stammtisch mensuel, le premier mercredi de chaque mois à 19h au restaurant Le Cleebourg. Le 17 novembre dernier, une deuxième journée « lancer sa boîte avec GO ELAN » était organisée. Elle faisait suite à celle du 26 avril 2017 qui avait permis à plusieurs porteurs de projets de rencontrer l'ensemble des membres et des partenaires de l'association.

Contact :

→ goelan.association@gmail.com

→ facebook.com/goelan.association

GO-ELAN
Entreprendre Librement en Alsace Du Nord

TARIFICATION ORDURES MÉNAGÈRES

NOUVELLE TARIFICATION
À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2018



EDITO

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Face aux difficultés rencontrées dans la maîtrise de la technologie des puces à haute fréquence, nous avons décidé, en décembre dernier, de différer la mise en œuvre de la redevance incitative au 1er janvier 2018. Nous nous étions engagés à utiliser ce contretemps pour fiabiliser la lecture des puces et, surtout, pour faire converger les formules de facturation de nos trois territoires. Les choses ont été plus compliquées que prévues. En effet appliquer une même formule dans une collectivité à dominante rurale et dans une collectivité à dominante urbaine ne donne pas forcément les mêmes résultats. Mais après plus de six mois de travail, et près d'une dizaine de réunions, nous avons fini par atteindre nos objectifs !

La tarification proposée est commune aux trois territoires, équitable et basée sur la réalité des coûts

La nouvelle tarification, applicable au 1er janvier 2018, a été adoptée par les conseils communautaires du Pays de Wissembourg le 11 septembre, de l'Outre-Forêt le 27 septembre et de Sauer-Pechelbronn le 9 octobre. Conformément à l'engagement pris en décembre dernier, cette tarification est commune aux trois territoires.

Elle comporte deux volets :

- **Une part fixe**, qui reste la part la plus importante de la redevance. Elle couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.
- **Une part variable**, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer. Elle est facturée 0,25€/kg.

La tarification ne tient pas compte du nombre de levées, mais attention au remplissage de vos bacs !

Lors des différentes réunions publiques tenues en 2016 dans les trois territoires, l'intégration du nombre de levées à la tarification a souvent donné lieu à débat, voire à polémique. L'analyse détaillée des chiffres a montré que le nombre de levées n'a que peu d'influence sur les coûts globaux. Nous avons donc décidé de vous laisser le choix de la fréquence de sortie de votre bac.

Cependant, nous avons constaté que vos bacs ne sont pas très remplis, et qu'un bac sur quatre contient moins de 5 kg de déchets. Or tout bac de moins de 5 kg sera facturé au minimum réglementaire, soit 5 kg. Ne sortez donc que des bacs correctement remplis !

Cette tarification diffère sensiblement des systèmes actuellement en vigueur

Les systèmes actuellement en vigueur favorisent soit les foyers à une ou deux personnes, à l'image de celui de l'Outre-Forêt, soit les plus grands foyers, comme c'est le cas dans le Pays de Wissembourg et à Sauer-Pechelbronn. La nouvelle tarification a été élaborée pour une plus grande équité entre les usagers. Les différences entre ancienne et nouvelle facturation pourront donc être sensibles au départ. Mais avec un effort plus ou moins grand, chacun pourra arriver à payer moins qu'aujourd'hui. Une information sera également mise en place pour vous permettre de suivre la production de vos déchets.

La question technique a également été résolue

C'est la question technique qui a été le déclencheur de la décision de reporter l'instauration de la redevance incitative au 1er janvier 2018. Le mal s'est d'ailleurs révélé plus profond qu'attendu. Il a donc fallu employer les grands moyens et doter les bacs de deux puces au lieu d'une et d'une qualité supérieure. L'opération a eu lieu en juin dernier et la technologie est maintenant pleinement opérationnelle.

Ce bulletin vous détaille les modalités de mise en œuvre

Vous trouverez, dans les pages qui suivent, le détail des modalités de mise en œuvre pour les particuliers. Les administrations font l'objet d'un système spécifique. Quant au dossier des professionnels, il est encore en discussion entre nos collectivités et le SMICTOM et fera l'objet d'une communication ultérieure.

À présent, ensemble, faisons évoluer nos comportements pour réduire de manière conséquente notre production de déchets !

Serge Strappazon, Président de la communauté de communes du Pays de Wissembourg
Pierre Mammosser, Président de la communauté de communes de l'Outre-Forêt
Jean-Marie Haas, Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn



UNE DÉMARCHE D'HARMONISATION PLUS DIFFICILE QUE PRÉVUE

Le travail d'harmonisation entre les 3 communautés de communes a démarré par un état des lieux des 3 territoires : nombre d'abonnés facturés, comparatif de la structuration des foyers, production moyenne des déchets, grilles tarifaires appliquées...

Les principales conclusions à retenir :

- Les 3 communautés de communes comptent 20 700 foyers facturés, représentant un peu plus de 48 000 habitants.
- Les grilles tarifaires appliquées jusqu'à présent par les 3 communautés de communes sont très différentes : ainsi, les foyers de 1 et de 2 personnes sont favorisées à l'Outre-Forêt tandis que les tarifications appliquées par le Pays de Wissembourg et Sauer-Pechelbronn favorisent les plus grands foyers.
- Les foyers de 1 et de 2 personnes sont les plus nombreux sur les 3 communautés de communes.
- Malgré cette composition familiale comparable, la configuration plus urbaine du pays de Wissembourg, semi-urbaine de l'Outre-Forêt et rurale de Sauer-Pechelbronn entraînent des différences de comportement selon les territoires.

Le tableau suivant montre l'évolution de la production moyenne d'ordures ménagères résiduelles sur les 3 communautés de communes, ainsi que sur celles du Pays de Niederbronn-les-Bains et de la Plaine du Rhin.

	Nombre moyen de kg d'ordures ménagères produit par abonné et par an			Différence en % entre 2015 et 2016	Différence en % entre 2016 et 2017
	2015	2016	2017		
Outre-Forêt	219	184	171	-16%	-7%
Pays de Wissembourg	224	186	156	-17%	-16%
Sauer-Pechelbronn	201	152	159	-24%	5%
Pays de Niederbronn	123	124	120	1%	-3%
Plaine du Rhin	187	194	178	4%	-8%

Données basées sur la pesée des camions à l'arrivée au centre de traitement, divisée par le nombre d'habitants. On remarque que des efforts ont déjà été faits dès l'annonce du passage à la redevance incitative, avec pour certains un léger relâchement en 2017 lors de l'annonce du report de sa mise en place.

Ces moyennes cachent également des comportements différents selon les abonnés :

Pour une famille de 4 personnes, la moyenne est de 600 kg/an. Mais il y a autant de familles qui produisent moins de 200 kg/an que de familles qui produisent plus de 1000 kg/an ! **La production de déchets dépend finalement du comportement de chacun !** Si certains abonnés produisent déjà très peu aujourd'hui, d'autres, au contraire, ont une marge de progression importante pour réduire leurs déchets. **Celui que ne fera pas d'efforts paiera plus !**

La taille du bac influe peu sur le nombre de levées.

Les mesures montrent qu'une famille dotée d'un bac 120l sort en moyenne autant son bac qu'une famille ayant un bac de 240l.



FLASH INFOS

Des poubelles peu remplies :

En moyenne, les habitants sortent leur bac avec 11 kg de déchets. Mais 1 bac sur 4 qui est sorti pèse moins de 5 kg ! Or les appareils de mesure des pesées installés sur les camions ne garantissent pas la mesure en dessous de 5 kg pour les bacs 120l et 240l. Aussi, votre bac sera d'office facturé pour un contenu de 5 kg. **Sortez votre bac quand il est plein pour être sûr de dépasser les 5 kg !**

L'ensemble des foyers du territoire doit s'acquitter de la redevance sur les déchets ménagers auprès des communautés de communes. Elle sert à payer l'ensemble des prestations assurées et facturées par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin aux communautés de communes.

LES TARIFS



LE SERVICE FACTURÉ COMPREND :

- le fonctionnement général du service
- la collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères résiduelles (poubelle brune) et leur traitement (enfouissement -incinération),
- la collecte en porte à porte tous les 15 jours des déchets recyclables (poubelle bleue), leur tri et acheminement vers les filières de recyclage,
- le fonctionnement des déchèteries et la gestion de toutes les filières y afférentes,
- la gestion des conteneurs à verre,
- les travaux d'investissement, de modernisation et d'agrandissement des infrastructures du SMICTOM.



Cas des habitats collectifs :

Cas 1 : Dans le cas où le nombre de bacs bruns correspond au nombre de logements d'un habitat collectif, une facture selon la redevance incitative sera émise pour chacun des foyers selon les règles décrites ci-contre.

Cas 2 : Dans le cas où le nombre de bacs bruns est inférieur au nombre de logements (bacs communs) dans l'immeuble, le tarif appliqué intégrera pour chaque foyer la part fixe en fonction de la composition familiale. Le poids total collecté sera réparti pour chaque foyer déclaré en fonction de la composition familiale.

A compter du 1er janvier 2018, votre facture sur les ordures ménagères change. Elle se décomposera ainsi :

Une part fixe qui couvre les frais fixes, et les coûts liés aux déchèteries, à la poubelle bleue, ainsi qu'aux conteneurs à verre. Son montant dépend de la composition de la famille, de manière dégressive.

Une part variable, qui est directement proportionnelle au poids collecté dans la poubelle brune du foyer.

L'analyse du coût du service de collecte et de traitement des ordures ménagères montre que seule l'incinération des déchets est directement proportionnelle à la baisse de la quantité des déchets (80€/tonne en 2017). Cette prestation représente 11% du coût du service. Pour refléter cette proportion, la part fixe doit représenter une part importante de la tarification.

La variation du nombre de levées n'influant pas directement sur le coût de la prestation de collecte, il a été décidé de ne pas retenir le nombre de levées dans la tarification et de ne conserver que **le poids, unique variable qui influe sur le coût du service.**

Pour proportionner la part fixe, il a été décidé de conserver la composition familiale dans la part fixe.

LA NOUVELLE TARIFICATION SE COMPOSE DE DEUX PARTS

Part fixe

Cette part fixe comprend les frais fixes du service de collecte et de traitement des déchets, elle est aussi fonction de la composition familiale du foyer.

Part variable

0,25€/kg
Calculée en fonction du poids collecté dans la poubelle brune

Foyer	Part fixe
1 pers.	89€
2 pers.	168€
3 pers.	226€
4 pers.	282€
5+ pers.	340€



Votre facture

Votre première facture vous parviendra en juillet 2018

Exemple : un foyer de 3 personnes produisant 300 kg de déchets par an paiera sur une année :

$$226 \text{ €} + 300 \text{ kg} \times 0,25\text{€/kg} = 301\text{€}$$



INFORMATIONS PRATIQUES



CONTACTER VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR :

- Commander une poubelle, une poubelle avec serrure, un composteur
- Faire part d'un changement de situation (foyer, déménagement, ...)
- Identifier votre bac par une puce pour qu'il soit collecté

Communauté de communes de l'Outre Forêt :

Tél : 03 88 05 69 46 - www.cc-outreforet.fr

Mail : contactom@cc-outreforet.fr

Aschbach - Betschdorf (Kuhldorf, Reimerswiller, Schwabwiller), Hatzen, Hoffen (Leiterswiller, Hermerswiller), Keffenach, Memmelshoffen, Oberroedern, Retschwiller, Rittershoffen, Schoenenbourg, Soultz-sous-Forêts (Hohwiller), Stundwiller, Surbourg

Pour consulter en ligne votre production de déchets :

<https://webagide.globalinfo.fr/outreforet>

Communauté de communes Sauer Pechelbronn :

Tél : 03 88 90 77 60 - www.sauer-pechelbronn.fr

Mail : info@sauer-pechelbronn.fr

Biblisheim, Dieffenbach/Woerth, Durrenbach, Eschbach, Forstheim, Froeschwiller, Goersdorf (Mitschdorf), Gunstett, Hegeney, Kutzenhausen, Lampertsloch, Langensoultzbach, Laubach, Lembach (Mattstall), Lobsann, Merkwiller Pechelbronn, Morsbronn/Bains, Niedersteinbach, Oberdorf-Sparbach, Obersteinbach, Walbourg, Wingen, Woerth

Pour consulter en ligne votre production de déchets :

[dechets.sauer-pechelbronn.fr](https://webagide.globalinfo.fr/payswissembourg)

Communauté de communes du Pays de Wissembourg

Tél : 03 88 05 35 70 - www.cc-pays-wissembourg.fr

Mail : v.ponce@cc-pays-wissembourg.fr

Cleebourg (Bremmelbach), Climbach, Drachenbronn (Birlenbach), Hunsbach, Ingolsheim, Oberhoffen/Wbg, Riedseltz, Rott, Schleithal, Seebach (Niederseebach), Steinseltz, Wissembourg (Altenstadt, Weiler).

Pour consulter en ligne votre production de déchets :

<https://webagide.globalinfo.fr/payswissembourg>

LA DURÉE DE VIE D'UN BAC EST LIMITÉE

Le plastique exposé aux UV, froid, chaud, chocs... devient cassant au fil du temps. Si vous constatez des détériorations, pensez à le changer. Il ne relève pas de la responsabilité du prestataire de collecte d'assurer le remplacement systématique d'un bac abîmé pendant la collecte.

COUVERCLE FERMÉ :

Votre bac présenté à la collecte ne doit pas déborder au risque de ne pas être ramassé tout comme les sacs déposés à côté de la poubelle.



LE SMICTOM VOUS ACCOMPAGNE DANS LA RÉDUCTION DE VOS DÉCHETS :

Nouvelles filières en déchèterie pour vous aider à réduire les tonnages de votre bac OMR :

- **Plâtre simple et complexe** : plaques et carreaux de plâtre et doublage (laine de roche, polystyrène) se mettent en vrac dans la benne plâtre,
- **Plastiques souples** : les films (ex packs d'eau), blisters (ex. autour des revues), papier bulle, housse de palettes, bâches, sacs ou sachets vides en plastique souple se mettent en vrac dans les Knapsack des déchèteries,
- **Capsules Nespresso** : se déposent dans le contenant dédié de votre déchèterie,
- **Mobilier et meubles** servant à poser, s'asseoir, ranger, dormir dans n'importe quel matériau sont à déposer après démontage dans la benne mobilier (sans vasques, évier, robinetteries...).

METTONS NOS POUBELLES AU RÉGIME DES 4 R : RÉDUIRE, RÉPARER, RÉUTILISER, RECYCLER

Document téléchargeable sur le site de votre communauté de communes



Réduire :

- des achats futés pour moins de déchets
- des éco-attitudes pour mieux consommer
- mieux utiliser pour moins jeter

Réutiliser :

- se débarrasser n'implique pas jeter
- donner une seconde vie aux objets
- valoriser les déchets organiques
- passer du jetable au durable

Réparer :

- mon objet peut-il être réparé ?
- Sa durée de vie peut-elle être prolongée ?
- mon objet peut-il être rénové ?

Recycler :

- Je choisis la bonne filière de tri :
- bac de tri - déchèteries
 - conteneurs de proximité
 - composteurs



COMPOSTAGE EN LOGEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg promeut le compostage individuel depuis plusieurs années maintenant. Afin de ne pas pénaliser les habitants des logements collectifs, elle souhaite également développer le compostage « en pied d'immeuble ».

Un site pionnier a vu le jour le 27 juin dernier, rue de l'Industrie à Wissembourg. Sous l'impulsion de Monsieur Jean-Max TYBURN, Vice-Président de la Communauté de Communes, et en collaboration avec le SMICTOM et la Ville de Wissembourg, deux composteurs ont été mis en place permettant aux habitants de l'immeuble concerné de trier leurs déchets verts et d'alléger ainsi le poids de leurs poubelles brunes et de leurs factures !

Ce jour-là les résidents intéressés se sont vus remettre un bio-seau. Et depuis, c'est grâce à Monsieur Jean-Claude SCHMITT, le référent sur place, et à Madame MONTANGON qui le seconde lorsqu'il n'est pas disponible, que ce compostage se déroule sans embûches.

Contacté par nos services, Jean-Claude SCHMITT nous a rapporté comment fonctionne le système : les résidents déposent les bio-seaux à côté des composteurs (fermés à clef) aux jours et heures qui leur conviennent. Lui se charge de les vider et de les rapporter aux propriétaires. Il remplit également un tableau de suivi des apports. Ceci permettra au fil du temps de constater combien de kilos de déchets sont ainsi valorisés et ne remplissent pas inutilement les poubelles. Et lorsque le compost sera mûr il sera mis à disposition des résidents. De plus il sensibilise systématiquement les nouveaux arrivants.

Monsieur SCHMITT donne l'exemple par son investissement personnel : qu'il soit ici chaleureusement remercié pour son implication !



Jean-Claude SCHMITT, un bénévole engagé.



Françoise BRAUN du Smictom donne les consignes, accompagnée par Jean-Max TYBURN, Vice-Président, lors de la mise en place officielle le 27 juin 2017.

Pour la réussite d'un tel projet il faut en effet la motivation de quelques personnes ressources dans l'immeuble. Si vous avez envie de mettre en place un compostage au niveau de votre collectif, prenez contact avec :

→ Véronique PONCE au **03 88 05 35 70**
v.ponce@cc-pays-wissembourg.fr

Rappel : des horaires de permanence du service.

Pour les questions concernant la gestion et la facturation des ordures ménagères et le puçage des bacs :

Accueil du public : le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Accueil téléphonique : le mardi de 9h à 12h30 et le jeudi de 14h à 17h30.

Contact :

→ Véronique PONCE au **03 88 05 35 70**
v.ponce@cc-pays-wissembourg.fr

Pour les questions concernant la collecte des bacs ménagers (effectuée par SITA) prendre contact avec
→ le Smictom Nord du Bas-Rhin au **03 88 54 84 00.**

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- Développer l'animation socio-culturelle pour les enfants et les jeunes.
- Gérer les périscolaires et les cantines (8 structures).
- Concevoir un programme d'animations le plus riche et varié possible pour chaque période de vacances et tout au long de l'année.
- Mettre en place des actions de prévention et d'aide à la parentalité.
- Proposer également, hors vacances scolaires, des animations et sorties ponctuelles.

Bref, l'animation enfance/jeunesse c'est des rencontres, des sorties, des projets, des concerts, des activités...

L'ensemble de ces actions concerne les enfants et les jeunes qui habitent sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

Vous pouvez télécharger l'ensemble des documents sur le site internet
<http://www.animjeune-payswissembourg.com>

Retrouvez également toutes les actualités et publications sur les pages Facebook en tapant Animation Jeunesse Pays de Wissembourg ou Pays de Wissembourg Animation Enfance dans la barre de recherche.



Animation Enfance

Raphaëla ZOTTNER

Coordinatrice enfance

06 76 25 80 99

raphaela.zottner@fdmjc-alsace.fr

Animation enfance

Public concerné :

les enfants de maternelle et primaire.

- Accueils périscolaires et cantines
- Nouvelles activités périscolaires (NAP)
- Accueils de loisirs
- Sorties et actions « passerelle » CM1/CM2
- Colos et mini séjours
- Actions de prévention
- F'Estival d'animations en été au parc Stichaner de Wissembourg

Animation Jeunesse

Jean-Michel ZOTTNER

Coordinateur jeunesse

06 26 94 80 47

jeanmichel.zottner@fdmjc-alsace.fr

Animation jeunesse

Public concerné :

les collégiens(nes) et lycéens(nes).

- Activités pendant les vacances scolaires
- Permanences au collège et au lycée
- Clubs et ateliers (hors congés scolaires)
- Colos et mini séjours
- Manifestations culturelles
- F'Estival d'animations en été au parc Stichaner de Wissembourg
- Actions de prévention/citoyenneté
- Soutien à la parentalité
- BAFA/ service civique



PÉRISCOLAIRE DE SEEBACH – des locaux rénovés

À la rentrée de septembre, les enfants inscrits au périscolaire « les Lucioles » de Seebach ont été accueillis dans des locaux repeints. L'association REUSSIR a en effet rafraîchi les murs de la salle d'animation et du réfectoire au cours du mois d'août. Les enfants, ravis, ont confectionné une carte en guise de remerciements !



ACCUEIL DU MERCREDI – nouveaux tarifs

Depuis la rentrée 2017 la plupart des communes membres ont changé leurs rythmes scolaires en passant à la semaine de 4 jours.

Les tarifs suivants pour l'accueil du mercredi sont mis en place :

Pour toute question n'hésitez pas à contacter
 → le périscolaire « la RUCHE » à Wissembourg
 au **03 88 54 39 70**



		QF 0 À 500	QF 500,01 à 950	QF 950,01 à 1500	QF +1500
Journée avec repas	1 ^{er} enfant	13,40 €	17,10 €	21,40 €	23,50 €
	2 ^e enfant	13,05 €	16,59 €	20,76 €	22,80 €
	3 ^e enfant	12,66 €	16,07 €	20,12 €	22,09 €
Demi-journée avec repas (tarif en vigueur depuis septembre 2015)	1 ^{er} enfant	10,50 €	12,15 €	13,80 €	15,45 €
	2 ^e enfant	10,23 €	11,80 €	13,36 €	14,93 €
	3 ^e enfant	12,66 €	16,07 €	20,12 €	22,09 €
Demi-journée sans repas (tarif en vigueur depuis septembre 2015)	1 ^{er} enfant	5,50 €	7,15 €	8,80 €	10,45 €
	2 ^e enfant	5,23 €	6,80 €	8,36 €	9,93 €
	3 ^e enfant	4,95 €	6,44 €	7,92 €	9,41 €

QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS...



Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un service gratuit et neutre, mis en place depuis 2001. Sylvie BEAU en assure le fonctionnement et l'animation depuis mars 2010.

Le Relais d'Assistants Maternels accueille, informe, accompagne, oriente, professionnalise, anime et améliore la qualité de l'accueil.

- Pour les **parents et les futurs parents**, le RAM accueille et informe sur l'ensemble des modes d'accueil individuel sur le territoire, il organise des temps d'échange, des conférences, met en relation l'offre et la demande et apporte un soutien administratif.
- Pour les **professionnels et les futurs professionnels**, il informe sur les métiers de la petite enfance, apporte un soutien administratif, valorise, aide à la professionnalisation du métier d'assistant maternel, met en relation l'offre et la demande et accompagne lors des formations.



Baby dance.



Éveil musical.

En soirée, le RAM propose gratuitement aux adultes des réunions mensuelles sur des thématiques très ciblées comme : l'autorité, les jeux, le handicap, la formation continue, le droit du travail mais aussi des thèmes liés à l'environnement : comment manger sain sans dépenser plus ? Bien choisir ses produits ménagers ? Comment concilier l'hygiène corporelle et la santé de bébé ?

- Pour les **enfants** (de 0 à 3 ans), le RAM anime des activités d'éveil gratuites tous les lundis et mardis à partir de 9h. Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte pour suivre les séances de bricolage, animaux, musique, baby dance et psychomotricité au périscolaire « La Ruche » (1 place Martin Bucer à Wissembourg). Des activités de lecture à la Médiathèque ainsi que des jeux à la Ludothèque complètent ce programme. Ces animations ont pour but de contribuer à la socialisation des enfants avant leur entrée à l'école maternelle.



Psychomotricité.



Animaux.

Enfance et Jeunesse

Depuis la rentrée 2017 des activités d'éveil sont également proposées à tous les enfants, pendant les vacances scolaires, au Périscolaire « les Lucioles » à Seebach à partir de 10h les lundis et mardis.

Des temps festifs sont également organisés en fin d'année scolaire. Ce fut l'occasion cette année de découvrir une chèvrerie. Et la fin d'année s'est clôturée par un spectacle de Noël consacré à la musique.

Vous pouvez consulter tout le programme des activités d'éveil et des rencontres sur le site internet

www.cc-pays-wissembourg.fr à la rubrique « enfance et jeunesse ».

Les permanences se tiennent à la Communauté de Communes les lundis et mardis de 13h30 à 16h et les jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h, d'autres créneaux sont possibles sur rendez-vous.

Contact :

→ Sylvie BEAU au **03 88 05 35 64**
ram@cc-pays-wissembourg.fr



... ET DE LA LUDOTHÈQUE

Située au 7 rue du Général Abel Douay à Wissembourg, la ludothèque « l'Arc En Ciel » accueille petits et grands les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h pour jouer, emprunter des jeux ou participer aux animations ludiques proposées. Plus de 400 puzzles, jeux de société ou de construction sont disponibles. Les tarifs annuels sont fixés à 12€ par famille pour l'adhésion et 1€ par jeu emprunté. Pour plus d'informations et suivre les actualités, rendez-vous sur le site Facebook Ludothèque l'Arc en Ciel.

Une importante partie des animations se fait en-dehors des murs de la ludothèque :

- Au F'Estival d'animations organisé au Parc Stichaer à Wissembourg pendant les vacances d'été. Enfants et adultes profitent d'une multitude de jeux mis à disposition gratuitement.
- Dans plus de 80% des écoles maternelles et primaires de la Communauté de Communes, interventions animées par la ludothécaire entre octobre et juin.
- Dans les périscolaires et cantines scolaires, une à deux fois par mois.
- À l'institut médico-pédagogique les Glycines (Wissembourg) où les douze enfants en situation

de handicap sont ravis de pouvoir profiter d'une animation adaptée, une fois par semaine.

- Au Patio de Wissembourg (foyer d'hébergement pour adultes handicapés), animation proposée deux fois par mois pour les résidents.
- À la Médiathèque de Wissembourg, un mercredi après-midi par trimestre, une animation jeux et livres est proposée aux enfants. Les dates déjà fixées pour 2018 sont : les mercredis 7 février et 11 avril de 14h à 17h30.
- Au Téléthon de Schleithal, où les enfants peuvent profiter d'une après-midi ludique.
- Au Salon du livre jeunesse de Wissembourg (tous les deux ans).
- Autre service proposé depuis 2004 : un prêt gratuit de livres pour les écoles primaires de la communauté de communes. À ce jour 58 collections de 50 livres chacune, dont 2 collections en allemand, sont proposées.

Contact :

→ Isabelle ZERMANN au **03 88 54 31 18**
ludothèque@cc-pays-wissembourg.fr



UNE AMBIANCE FESTIVE RÉALISÉE AVEC LES ENFANTS

Noël ne serait pas Noël sans décoration !

C'est pourquoi les animatrices du pôle enfance (relais d'assistants maternelles, ludothèque et périscolaire « La Ruche » de Wissembourg) ont décidé de mettre la main à la pâte pour réaliser des décorations pour la période de l'Avent. Avec l'aide des enfants qui fréquentent la ludothèque ou le périscolaire « La Ruche » de Wissembourg, elles ont imaginé comment donner un côté festif au bâtiment de la communauté de communes et comment décorer le rond-point situé sur la RD 263, à l'entrée des zones d'activités de

Wissembourg. Les enfants se sont investis dans ce projet et n'ont pas hésité à faire part de leurs idées. Durant plusieurs semaines ils ont poncé, vissé, peint jusqu'à ce qu'ils soient satisfaits du résultat... et tant qu'ils étaient motivés. Pour les remercier de leur aide, la Communauté de Communes leur a offert le goûter le vendredi 1^{er} décembre.



MAISON DE L'ENFANCE – un multi-accueil au service des familles



Le multi-accueil intercommunal Marie Jaëll situé à Wissembourg propose 40 places d'accueil pour des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. Il combine différents modes d'accueil, régulier ou occasionnel, sur une ou plusieurs journées, par demi-journée avec ou sans restauration pour répondre aux évolutions de la société et aux besoins diversifiés des familles. Les locaux lumineux et de plain-pied bénéficient également de vastes et beaux extérieurs accessibles depuis chacune des trois unités de vie, ainsi que depuis la grande salle centrale de motricité.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la Communauté de Communes a confié, par délégation de service public, la gestion de cette structure à l'Association d'Action Sociale du Bas-Rhin (AASBR).

La structure est ouverte du lundi au vendredi, hors jours fériés, de 7h00 à 18h30 et applique les tarifs de la Caisse d'Allocations Familiales. Le tarif est calculé en fonction de vos revenus et de votre situation familiale. Il varie de 0,20 € à 2,92 € par heure et par enfant et inclut toutes les prestations (activités, repas, couches, produits d'hygiène, etc.).

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg finance ce service à plus de 45% du coût de son fonctionnement, soit pour l'année 2017 : 315 000 €.

Pour toute information vous pouvez contacter la directrice, Madame Véronique HOTT

au **03 88 54 39 42**

ou par mail : ma.wissembourg@asbr.com

SÉNIORS EN VACANCES



Pour la huitième année consécutive la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a organisé un séjour pour les seniors du territoire.

Grâce au partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) un groupe de 39 personnes est parti fin juin 2017 à La Couronne Plage – Martigues près de Marseille.

L'opération sera renouvelée en 2018.

À partir de février 2018 vous pourrez contacter

→ Anna KUBIAK au **03 88 05 35 56**
ou par mail a.kubiak@cc-pays-wissembourg.fr
pour connaître la destination et le programme du séjour.



ASSOCIATION LA PASSERELLE – aide aux personnes et aux familles



La Passerelle est un lieu d'accueil, d'écoute et d'aide où chacun peut déposer ses soucis, ses souffrances, ses questions et ses interrogations.

La Passerelle propose :

- de vous accompagner dans les situations de conflits, de séparation, de désarroi, ...
- de vous écouter, de dialoguer avec vous, de rechercher ensemble des ouvertures possibles,
- de trouver une passerelle vers un mieux-être en respectant les liens familiaux, les besoins et la place de chacun.

Une professionnelle de l'écoute, de l'aide aux personnes et aux familles vous accueille et vous propose des entretiens confidentiels sur Seltz et Wissembourg. Une participation financière minimale de 5 € est demandée, cependant chacun est libre de contribuer selon ses moyens. L'association est soutenue par le Conseil Départemental du Bas-Rhin et par les Communautés de Communes du Pays de Wissembourg et de la Plaine du Rhin.

Pour prendre rendez-vous par téléphone

→ au **06 85 72 09 08**
ou par mail lapasserelle.seltz@laposte.net

« S'ENGAGER C'EST PERMIS » AVEC LA MISSION LOCALE

Pour faciliter l'accès à l'emploi des jeunes de 18 à 24 ans la Mission Locale du Nord du Bas-Rhin a mis en place le dispositif « s'engager c'est PERMIS ».

Ce dispositif s'adresse aux jeunes inscrits dans une dynamique d'insertion professionnelle et dont la mobilité est l'un des principaux freins, faute de moyens suffisants pour financer intégralement leur permis de conduire.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg s'engage à financer une partie du permis de conduire et, en contrepartie, le jeune s'engage à effectuer 155 heures de bénévolat dans une ou plusieurs associations du territoire. La Mission Locale accompagne le jeune sur l'ensemble du parcours : projet professionnel, engagement bénévole, acquisition du permis.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a décidé d'adhérer au dispositif de la Mission Locale « s'engager c'est PERMIS » pour cinq jeunes du territoire. Le coût à charge de la collectivité est de 1 150 € par jeune et le coût résiduel théorique restant à la charge du jeune est de 400 €.



Des aides pour vos travaux

Valorisation et amélioration du confort des logements

La convention de partenariat PIG RENOV'HABITAT signée avec le Département pour la valorisation et l'amélioration du confort des logements a été reconduite jusqu'en 2020.

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg apporte désormais des aides à destination des propriétaires occupants à hauteur de 5 % des travaux subventionnables par l'ANAH avec un plafond de 1 000 € par logement.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Carine FRITZ au **03 88 05 35 50** ou par mail : c.fritz@cc-pays-wissembourg.fr

Pour les conseils techniques et le montage du dossier de demande de subvention vous pouvez contacter le bureau d'études URBA CONCEPT, Jean-Marie THOMANN au **03 88 68 37 00**.

Conseils architecturaux gratuits

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg et le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord vous donnent accès à des conseils architecturaux gratuits pour tous projets ou travaux qui concernent les bâtiments construits avant 1948 * :

- état des lieux
- travaux de réhabilitation
- aménagement des combles et des granges
- extensions
- amélioration énergétique
- aides financières

Nos architectes conseil vous aident à avancer dans votre projet.

Contact :

- Anne RIWER - chargée de mission patrimoine bâti
Tel : **06 28 10 32 88**
Email : a.riwer@parc-vosges-nord.fr

* Pour les bâtiments construits après 1948, contactez le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 67) à Strasbourg.

Valorisation du patrimoine bâti ancien

Pour les habitations datant d'avant 1948.

En effet suite à la suspension des subventions aux particuliers pour les ravalements de façades des immeubles de plus de vingt ans ainsi que des subventions pour les travaux d'entretien et de restauration des immeubles identifiés avant 1900, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a souhaité mettre en place un dispositif d'aide unique centré sur la valorisation du patrimoine bâti ancien.

Ainsi depuis le 1^{er} janvier 2017 les particuliers peuvent bénéficier de subventions pour des travaux d'entretien et de restauration des immeubles d'habitations construits avant 1948, les conditions d'attribution des subventions sont les suivantes :

- 500 € pour le ravalement de façades (peinture minérale et enduit à la chaux), à condition que toutes les façades de l'immeuble soient ravalées.
- 10% du montant des travaux pour la couverture, plafonné à 1 000 € à condition que l'isolation soit existante ou projetée dans les travaux.
- 25 € par ouvrant (fenêtre, porte, volet battant – en bois).

- Le montant maximum de la subvention est de 1 000 € et le précédent ravalement doit avoir été effectué au moins 20 ans auparavant.

- Les logements sociaux, les bâtiments publics et administratifs ne peuvent bénéficier de ce dispositif d'aide.

Une commission d'attribution des aides, composée d'élus, d'un technicien et d'un architecte conseil, a été créée au sein de la Communauté de Communes afin de statuer sur chaque dossier avant le commencement des travaux.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Carine FRITZ au **03 88 05 35 50** ou par mail c.fritz@cc-pays-wissembourg.fr



Espace Info Energie

Les Communautés de Communes du Pays de Wissembourg, de Sauer Pechelbronn, et la Région Grand Est vous donnent accès à un Espace Info Energie pour tous projets ou travaux qui concernent l'amélioration thermique de votre logement :

- isolation : jusqu'où aller ?
- travaux prioritaires et efficacité
- matériels adéquats : isolants, type de chauffage
- aides financières à solliciter

Contact :

- Aurélien DUPRAT –
Conseiller Info Energie Nord-Alsace
Tel : **03 88 80 54 35**
Email :
Infoenergie.nordalsace@sauer-pechelbronn.fr



En complément de ces conseils : retrouvez l'ensemble des informations nécessaires à la rénovation du bâti ancien sur le site « éco-rénover dans les Vosges du Nord » : <http://eco-renover.parc-vosges-nord.fr/>

Pour retrouver l'ensemble des aides financières de l'Etat liées aux travaux d'économie d'énergie : <http://renovation-info-service.gouv.fr/mes-aides-financieres>



Politique de valorisation du patrimoine bâti, menée par votre Communauté de Communes, avec le soutien technique du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord et le soutien financier de la Région Alsace, de la Région Lorraine et du Département du Bas-Rhin.

Oktave, l'expert rénovation

Si vous souhaitez faire des travaux chez vous et que vous habitez une maison individuelle, Oktave vous accompagne pour trouver des solutions techniques, optimiser les subventions et le montage financier de votre projet. Grâce à Oktave, vous pourrez faire appel à une équipe d'artisans locaux formés à la rénovation énergétique. Et ce n'est pas tout : vous pouvez

bénéficier d'une aide de 10 000 € si vous rénovez une maison patrimoniale alsacienne*. En un mot, Oktave vous simplifie la rénovation.



* Pour les 7 premiers projets de rénovation complète avec les artisans Oktave.

Les partenaires de la plateforme Oktave d'Alsace du Nord : Adéan, Ville de Haguenau et les Communautés de Communes du Pays d'Alsace du Nord, Parc naturel régional des Vosges du Nord, Conseil Départemental du Bas-Rhin, Région Grand Est, ADEME.

ET SI VOUS TESTIEZ LE POTENTIEL SOLAIRE DE VOTRE TOITURE ?

C'est simple, c'est fiable, c'est gratuit !

Chaque maison, chaque toiture recèle un potentiel de production d'électricité.

Pour vous aider à le découvrir et l'exploiter, un site internet dédié a été développé pour l'Alsace du Nord : www.cadastresolaire.alsacedunord.fr

Il suffit de saisir l'adresse du bâtiment pour disposer d'une estimation de la rentabilité d'une installation solaire sur votre toiture :

- en production d'électricité avec revente totale
- en production d'électricité avec autoconsommation
- pour la production d'eau chaude

Sous forme de carte interactive, les données prennent en compte l'orientation et l'inclinaison de votre toit, les ombrages, l'ensoleillement local, ... Le concept,

développé par « In Sun We Trust », repose sur de nombreuses données de Météo France, de l'Institut Géographique National et des Mines de Paris, permettant ainsi de vous donner une estimation fiable de votre potentiel .

Celle-ci est entièrement gratuite et n'entraînera aucun démarchage d'installateurs.

Porté par le Pays d'Alsace du Nord, cet outil vous est proposé dans le cadre de son label « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », qui a pour objectif de tendre vers une autonomie énergétique en alliant à la fois la baisse des consommations énergétiques et la production d'énergies renouvelables.

TESTEZ VOTRE POTENTIEL SOLAIRE SUR www.cadastresolaire.alsacedunord.fr

Des questions sur le solaire ?

- De nombreuses informations sont disponibles sur le site et les experts In Sun We Trust sont prêts à répondre à vos questions.
- Au niveau local, deux conseillers Info Energie sont à votre disposition pour toutes les informations concernant l'énergie dans l'habitat. Mission de service public, leur conseil est gratuit, objectif et indépendant.

Pour **CONTACTER VOTRE CONSEILLER INFO ENERGIE**

- CA Haguenau : Arnaud MARTIN
03 88 06 59 53 - info-energie@haguenau.fr
- Alsace du Nord : Aurélien DUPRAT 03 88 80 54 35
infoenergie.nordalsace@sauer-pechelbronn.fr

Avant de vous engager, testez votre toiture, renseignez-vous, demandez plusieurs devis et prenez le temps de réfléchir avant de signer.



Le saviez-vous ?

Les toitures d'Alsace du Nord permettraient de produire annuellement plus de 1 500 GWh, ce qui correspond à la consommation d'électricité de plus de 330 000 foyers*.

*d'après la consommation moyenne d'électricité par foyer par an en France en 2016.



Horaires d'ouverture au public des BUREAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

DU LUNDI AU JEUDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 17H - LE VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 16H

TÉLÉPHONE : 03 88 05 35 50

ADRESSE : 4 QUAI DU 24 NOVEMBRE 67160 WISSEMBOURG

RAPPEL des horaires de permanences du service ORDURES MENAGÈRES :

**Accueil du public :
LE MERCREDI DE 9H À 12H
ET DE 14H À 17H30**

**Accueil téléphonique :
LE MARDI DE 9H À 12H30 ET LE JEUDI
DE 14H À 17H30 AU 03 88 05 35 70**

Faites le plein d'informations en consultant notre site internet : www.cc-pays-wissembourg.fr